



Tarifs des chambres particulières (tarifs au 01/06/2024)¹⁾

Institut d'Addictologie du Littoral

Chambre STANDARD

Une chambre privative pour votre repos et votre tranquillité, disposant d'une salle de bain privative, d'une chaise, d'un fauteuil, d'une console et d'un lit 120 cm.

75 €

Chambre CONFORT

Une chambre seule pour plus de bien-être et de sérénité, avec salle de bain privative, une chaise, un fauteuil, une console, un lit 120cm, un coffre-fort individuel, un sèche-cheveux et une bouilloire.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : pochette de bienvenue, mug, une serviette et un gant de toilette.

La télévision et le WIFI sont offerts.

120 €

Chambre PRIVILEGE

Une chambre privative disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, d'une chaise, d'une console, d'un fauteuil de relaxation, d'un lit 120cm, d'un sèche-cheveux, d'une bouilloire et d'un diffuseur.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : pochette de bienvenue, mug, linge de toilette (serviette, drap de bain et gant de toilette), 3 capsules diffuseur par mois.

La télévision ainsi que le WIFI sont également offerts.

175 €

Chambre GRAND PRIVILEGE

Une chambre privative avec une belle exposition Sud et vue sur le parc, disposant d'un coffre fort individuel, d'une salle de bain privative, d'un fauteuil de relaxation, d'une chaise, d'une console, d'un lit 120cm, d'un sèche-cheveux, d'une cafetière Nespresso, d'un diffuseur et d'un réfrigérateur.

Des cadeaux de bienvenue sont offerts gracieusement, à savoir : linge de toilette (drap de bain, gant de toilette et peignoir), pochette de bienvenue, mug, paire de chaussons, boîte de 10 capsules Nespresso, 3 capsules diffuseur par mois.

La télévision et le WIFI sont également offerts.

210 €

¹⁾ le prix des chambres particulières est déterminé en fonction des équipements mis à disposition, de la superficie de la chambre, de sa rénovation, de son emplacement au sein de la Clinique, de son exposition ou encore de sa vue.

Les éventuels dépassements d'honoraires et les Médicaments dits « intercurrents » non remboursés par l'Assurance Maladie et la chambre particulière peuvent :

- être pris en charge par votre Complémentaire Santé si votre contrat Mutuelle le prévoit
- à défaut, ils vous seront facturés

La Direction se réserve la possibilité de remplacer toute prestation offerte en cas de circonstances exceptionnelles (épidémie...)

ou de défaut d'approvisionnement.

Merci de votre compréhension.